



AVIS AUX CERCLES 2025 / N°17

DP/EL, Bruxelles, le 3 juillet

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. **La LBFA lance une nouvelle campagne de détection**
- 1.2. **Prix des licences pour la saison 2025-2026**
- 1.3. **Résiliation d'initiative – septembre 2025**
- 1.4. **Secrétariat LBFA : modification des horaires en juillet et août**
- 1.5. **Déclaration d'assurance**

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. **La LBFA lance une nouvelle campagne de détection**

La LBFA, avec le soutien de l'ADEPS, relance l'opération de détection « Les Élités de demain », initiée en 2022.

Cette campagne vise à identifier les jeunes athlètes à haut potentiel, filles et garçons affilié(e)s dans les clubs de la LBFA, en catégorie Minimes 1 (athlètes né(e)s en 2013 pour l'année 2025).

Grâce à un protocole de tests – évaluant endurance, vitesse, force, coordination et explosivité – les athlètes seront sélectionné(e)s pour intégrer le groupe **Élités de demain** durant leurs années Minime 2, Cadet(te) 1 et Cadet(te) 2.

Calendrier de l'opération :

Phase 1 – Pré-sélection (dans les clubs): du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025

Phase 2 – Sélection (à Louvain-la-Neuve): le samedi 13 décembre 2025

Phase 3 – Encadrement

Une [vidéo explicative](#) présentant la campagne et les tests à réaliser en club est disponible. Toutes les informations sont disponibles sur notre [site](#).

Nous encourageons vivement tous les clubs à participer activement à cette initiative !

Pour toute question ou complément d'information, nous vous invitons à contacter [Samuel Duquenne](#).

1.2. Prix des licences pour la saison 2025-2026

a) Licence classique :

En application de l'article 10.4.3. du R.O.I., le coût de la licence pour la saison 2024-2025 est établi comme suit, montant de base, 20€ lié à l'indice des prix à la consommation 164,87 (B2004=100).

$$\text{Soit, } \frac{20\text{€} \times 164,87 \text{ (juin 2025)}}{102,85} = 32,06 \text{ €}$$

b) Licence hors stade :

En application de l'article 10.4.4 du R.O.I., le coût de la licence pour la saison 2024-2025 est établi comme suit, montant de base, 15€ lié à l'indice des prix à la consommation 164,87 (B2004=100).

$$\text{Soit, } \frac{15\text{€} \times 164,87 \text{ (juin 2025)}}{102,85} = 24,04 \text{ €}$$

1.3. Résiliation d'initiative – septembre 2025

Les cercles sont invités **à communiquer** à leurs adhérents la procédure de résiliation suivant les articles suivants du ROI, 6.3.4 /6.3.4.1 – 6.3.4.2, applicable du 1er au 30 septembre 2025. Ci-dessous, la procédure et en annexe, deux lettres « type ».

6.3.4 « D'initiative d'un adhérent :

6.3.4.1 Généralités :

a) *toute demande collective d'adhérents est nulle;*

b) *la demande et tout courrier relatif à celle-ci, pour tout adhérent n'ayant pas acquis la majorité légale doit être contresignée et datée de la main d'un représentant légal.*

6.3.4.2 *Le demandeur dossardé ou l'ayant été au cours de l'année athlétique antérieure peut demander sa résiliation du cercle auprès duquel il est adhérent. Il le fait par lettre reprenant son identité complète, adresse complète, date de naissance. Recommandée, datée et signée, cette lettre doit être envoyée au Secrétaire général de la Ligue pendant la période fixée du 1er (premier) au 30(trente) septembre inclus. Incomplète, la demande est frappée de nullité. La désaffiliation prend cours le 31 (trente et un) octobre suivant. La résiliation est subordonnée à la condition qu'il n'y ait ni dette prouvée, de quelque nature qu'elle soit, vis-à-vis du cercle ni plainte contre le demandeur ni litige en cours avec la L.B.F.A. ».*

Ces informations sont également disponibles sur le site de la LBFA dans l'onglet « clubs » - « Résiliations ».

1.4. Secrétariat LBFA : modification des horaires en juillet et août

Merci de bien vouloir noter que les bureaux de la LBFA seront fermés à 16h00 du 04/07 au 22/8/2025 inclus.

1.5. Déclaration d'assurance

Nous vous rappelons que les déclarations d'accident **doivent être envoyées au secrétariat de la LBFA** dans les meilleurs délais et **non** directement à l'Assureur Arena.

Une fois le dossier ouvert et un numéro de dossier attribué, tous les documents doivent parvenir directement à l'assureur.